



PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

**PRÉFECTURE**

DIRECTION DE LA COORDINATION  
DES POLITIQUES PUBLIQUES  
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

DCPPAT/BE/CP/n° 19- 02 - 19

Affaire suivie par : Céline PELTIER  
Tél. : 01 41 60 64 74  
Mél : [celine.peltier@seine-saint-denis.gouv.fr](mailto:celine.peltier@seine-saint-denis.gouv.fr)

Bobigny, le **05 FEV. 2019**

Le préfet de la Seine-Saint-Denis

à

Monsieur le préfet du Val-d'Oise  
Préfecture du Val-d'Oise  
5 avenue Bernard Hirsch  
CS 20105  
95010 CERGY-PONTOISE CEDEX

**Objet : Ouverture de consultation du public relative à la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement déposée par la société ADP Immobilier Industriel concernant l'exploitation d'une gare de fret comprenant un entrepôt et un atelier de maintenance mécanique (projet cargo station 4) et dont le site d'implantation est situé sur les communes de Tremblay-en-France et de Roissy-en-France**

**PJ : 1 copie de l'arrêté préfectoral d'ouverture de consultation du public  
1 copie de l'avis d'ouverture de consultation du public  
1 version dématérialisée de la demande d'enregistrement  
1 registre**

La société ADP Immobilier Industriel, dont le siège social est situé au 103 aérogare Sud, Orlytech bâtiment 532 – 94 396 Orly Aérogare Cedex, a déposé une demande d'enregistrement au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement le 5 novembre 2018, jugée complète et régulière le 15 novembre 2018 et estimée recevable le 4 janvier 2019, afin d'exploiter une gare de fret comprenant un entrepôt et un atelier de maintenance mécanique située angle des rues des deux Cèdres et du Remblai à Tremblay-en-France (93 290).

Aussi, une consultation du public relative à cette demande d'enregistrement sera ouverte dans les mairies de Tremblay-en-France et de Roissy-en-France.

**Par arrêté n° 2019-0325 en date du 31 janvier 2019**, ci-joint, il est prescrit l'ouverture de la consultation du public relative à la demande précitée.

Elle se déroulera **du lundi 4 mars 2019 au lundi 1<sup>er</sup> avril 2019 inclus**.

À cet effet, il vous appartiendra de procéder sur votre territoire aux mesures de publicité suivantes :

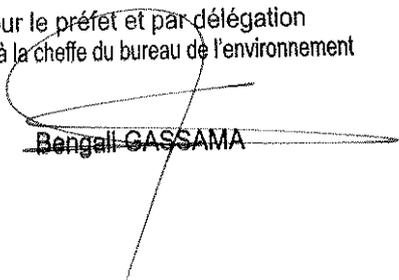
– mettre en ligne l'arrêté préfectoral d'ouverture de consultation du public, l'avis d'ouverture de consultation du public et la demande d'enregistrement (cf. pièces énoncées à l'article R. 512-46-3 du code l'environnement) pendant 4 semaines sur votre site internet,

– apposer aux endroits habituellement réservés à l'affichage administratif, **à compter du 18 février 2019 jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2019**, les affiches de l'avis d'ouverture de consultation du public qui vous seront livrées par la société ADP Immobilier Industriel au plus tard le 15/02/2019.

Mes services sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire relatif à ce dossier.

Le préfet,

Pour le préfet et par délégation  
l'adjoint à la cheffe du bureau de l'environnement

  
~~Bengali GASSAMA~~